



TERMES DE REFERENCE

TERMES DE REFERENCE	
Structure/Organisation	<p>Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance Unité de Gestion du Programme de Promotion de l'Egalité Femmes-Hommes en Tunisie Avec l'appui de l'UNFPA et l'UE</p>
Sujet de la consultation	<p>Commenter la loi organique relative à l'élimination de la violence à l'encontre des femmes.</p>
Contexte	<p>Dans le cadre, de la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Lutte contre les violences faites aux femmes (VFF), le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (MFFE) envisage notamment d'améliorer le cadre légal visant à protéger les femmes victimes de violences.</p> <p>Le MFFE avec l'appui de l'UNFPA, de l'UE et d'autres partenaires, a engagé depuis 2013 un processus consensuel et participatif pour l'élaboration d'un projet de loi sur les violences à l'égard des femmes.</p> <p>Ce processus a été couronné par l'adoption d'une loi organique relative à l'élimination de la violence à l'encontre des femmes par l'Assemblée des Représentants du Peuple le 26 juillet 2017.</p> <p>Cette loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles mettant à la charge de l'Etat les obligations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -prendre les mesures nécessaires pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (art 46) -garantir l'égalité des chances entre femmes et hommes (art 21,46) -protéger la dignité de la personne et de son intégrité physique (art 23) <p>Actuellement, le MFFE souhaite vulgariser les principes et les acquis de cette loi auprès du grand public mais également auprès de ses partenaires institutionnels gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la mise en œuvre des dispositions de cette loi.</p> <p>Le MFFE prévoit également d'informer et de former des acteurs de la société civile et les médias à travers des rencontres et des échanges pour faire connaître les éléments clés de la loi organique.</p> <p>Pour cela, le PPEFH prévoit le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour commenter la loi organique relative à l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et vulgariser son contenu.</p>
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Un document vulgarisant les articles de la loi organique sur l'élimination de la violence faite aux femmes élaboré, afin d'informer et de former les acteurs de la société civile et les médias sur les nouveautés et les principes clés de cette loi pour une meilleure compréhension de ses dispositions.

Tâches et responsabilités	<ol style="list-style-type: none"> 1- Elaborer une note méthodologique autour d'un commentaire sur la loi organique sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes; 2- Faire valider cette note par le MFFE, l'UNFPA et l'UE ; 3- Rédiger et présenter le document de synthèse des commentaires sur la loi
Période et conditions de la consultation	<ul style="list-style-type: none"> • 10 jours de travail étalés sur la période allant du 11 au 30 septembre 2017. • Les grilles des honoraires de Nations Unies pour les consultants nationaux seront appliquées.
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Note méthodologique (en langue française) - un document de synthèse avec les commentaires autour de la loi (en langue arabe).
Suivi / monitoring	La supervision et la validation du travail seront assurées par les équipes duPPEFH, du MFFE, de l'UNFPA et l'UE en charge du projet de lutte contre les discriminations et VFG.
Qualifications / Expérience	<p>Les soumissionnaires doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etre titulaire d'un master en Droits/Sciences juridiques, ainsi que d'une expérience professionnelle de 10 années au moins. 2. Avoir une parfaite connaissance du concept du genre et des violences fondées sur le genre et du processus relatif à l'élaboration de la loi organique sur l'élimination de la violence à l'encontre des femmes. 3. Avoir une large expérience autour des droits des femmes en Tunisie.